



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833

Courriel : info@munsar.ca Web : www.munsar.ca

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 MAI 2021

- SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^o 3
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^o 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^o 6
- EST ABSENT : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^o 1
- EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
- RÉSOLUTION 2021-05-154** **ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**
- ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;
- ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;
- ATTENDU QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;
- ATTENDU QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;
- ATTENDU QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;
- ATTENDU QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS VOTANTS, INCLUANT LA MAIRESSE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, CE 21 MAI 2021



ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE